



VACANCE DE POSTE

Le Syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine à Mondercange - **PIMODI** se propose d'engager à partir du 1^{er} octobre 2018 pour une durée déterminée d'un an, avec la possibilité de reconduction à durée indéterminée,

un instructeur de natation (m/f)

à plein temps dans la carrière H3 du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud.

Comme les installations sont destinées aux écoles des communes de Mondercange, Dippach et Reckange ainsi que ponctuellement au public, le candidat aura un horaire de travail variable. Il devra s'occuper des tâches d'instructeur de natation tout en prêtant son concours dans l'organisation des tâches administratives, le tout sous la direction du responsable de la piscine.

Pourront concourir les candidats m/f détenteurs d'un diplôme d'aptitude professionnelle DAP/CATP dans le métier de l'instructeur de natation ou d'un certificat y assimilé. Préférence sera donnée aux candidats pouvant se prévaloir d'une expérience réussie dans le métier de l'instructeur de natation.

Sont à joindre à la demande :

- Un extrait récent de l'acte de naissance
- Une copie conforme de la carte d'identité
- Un extrait récent du casier judiciaire
- Les certificats d'études et de qualification professionnelle ou un certificat attestant des études reconnues équivalentes par le Ministre ayant dans ses attributions l'Education Nationale
- Un curriculum vitae
- Une photo d'identité récente

Les candidatures sont à adresser au Bureau du syndicat PIMODI pour le **3 juillet 2018 au plus tard.**

Bureau du Syndicat intercommunal PIMODI
16, rue Arthur Thinnès
B.P. 85
L-3901 Mondercange

Le Bureau peut organiser des entretiens avec les candidats répondant à son attente.

Pour toute information supplémentaire les candidats sont priés de s'adresser au responsable de la piscine Monsieur Joseph GRÜNEISEN sous le no 55 60 25 - 402.

Mondercange, le 30 mai 2018

Le Bureau,

Nancy ARENDT ép. KEMP, présidente
Manon BEI-ROLLER, vice-présidente
Serge GASPARD, vice-président